



Le Temps  
1002 Lausanne  
021 331 78 00  
www.letemps.ch

Medienart: Print  
Medientyp: Tages- und Wochenpresse  
Auflage: 36'802  
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.217  
Abo-Nr.: 1095889  
Seite: 7  
Fläche: 7'619 mm<sup>2</sup>

## Un sursis pour les sacs en plastique non réutilisables

### ENVIRONNEMENT Motion PDC classée tacitement au Conseil national

Le Conseil national a renoncé mardi à exiger une interdiction de sacs en plastique non réutilisables et distribués gratuitement aux caisses des magasins. Il a décidé tacitement de classer une motion de Dominique de Buman (PDC/FR) en ce sens, misant sur un accord de branche. Le Conseil des Etats doit encore se prononcer.

Les élus partent en effet du principe qu'un accord de branche sera conclu et que celui-ci permettra de réduire de manière considérable le nombre de sacs en plastique jetables utilisés. Selon la commission, les représentants de la branche ont été entendus. Un accord serait prévu, mais on ignore quand il s'appliquerait. L'accord prévoit que les sacs plastiques gratuits disparaissent des filiales de Coop et Migros, par exemple, sauf celles qui sont dans les gares.

Interrogé par Dominique de Buman, le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr, a précisé que la branche accepterait que la Confédération contrôle si les objectifs fixés sont atteints. Si ce n'est pas le cas, cette dernière pourrait intervenir subsidiairement. ■ ATS